

SEANCE DU 15 AVRIL 2011

BUDGET PRIMITIF 2011.

Le Conseil Municipal examine et approuve le projet de Budget Primitif 2011.
Il est arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 155 234. 00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibre en dépenses et en recettes à la somme de 291 784.00 €.

TAUX DES CONTRIBUTIONS 2011.

La réforme de la Taxe Professionnelle conduit à une modification de la répartition des impôts locaux. Les taux de la commune ont été recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat. Ces nouveaux taux assurent la neutralité de la réforme pour la collectivité et le contribuable. Un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est créé pour réaliser l'équilibre entre les communes « perdantes » et les communes « gagnantes ». Les ressources de FULTOT s'étant accrues après réforme, un prélèvement de 4 773 € sera opéré au titre du FNGIR. Le produit fiscal de la commune sera donc similaire à celui des années précédentes.

L'assemblée est invitée à délibérer.

Unanime, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Taux Taxe d'Habitation	10.60 %
Taux Foncier Bâti	9.55 %
Taux Foncier Non Bâti	36.84 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16.54 %

SUBVENTIONS 2011.

Le Conseil Municipal arrête la liste des premières subventions accordées pour l'année 2011 :

CCA FULTOT 1 000.00 ; Comité des Fêtes 500.00 ; Anciens Combattants 160.00 ; Club des Anciens 270.00 ; OGEC Ste Marie 40.00 ; Ligue contre le cancer 55.00 ; Perce-neige 30.00 ; Banque Alimentaire 80.00 ; Ass T21-GEIST 30.00 ; ADMR 50.00 ; SPA Dieppoise 150.00 ; AACD 308.00 ; GIN-CAUX 30.00 ; Vie et espoir 30.00 ; Amicale des Maires-Doudeville 25.00 ; Coopérative Ecole Breton 158.00 ; Coopérative Ecole Mensire 38.00 ; Fondation du Patrimoine 50.00 ; Secours Populaire 50.00 ; FAJ 76 46.46.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL.

Mme Pasquine GABEL, Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2011 sa participation au Projet Éducatif Local en adhérant à l'Association pour l'Animation-jeunesse du Canton de Doudeville (AACD) en :

- Votant une subvention d'un montant de **308 €** qui sera versée à réception du titre de recettes de la mairie d'Yvecrique coordinatrice administrative des subventions qui reversera l'ensemble des subventions en un mandat,
- Désignant Mme Francisca POUYER, conseillère municipale, comme déléguée de la commune au sein du Comité de Pilotage,
- Renouvelant l'adhésion à l'Association pour l'Animation-jeunesse du Canton de Doudeville (AACD) ; structure support du Projet Educatif Local et en autorisant son Président à signer la convention avec M. le Préfet.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime,
Approuve les propositions ci-dessus.

SIVOSS DOUDEVILLE : PARTICIPATION 2011.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Primitif 2011 la participation de 5 541.42 € réclamée par le SIVOSSSE de Doudeville, au titre de l'exercice 2011.

POINT SUR LES TRAVAUX.

Eglise :

Messieurs Bennegen et Prin de l'entreprise « Normandie Rénovation » sont venus pour l'établissement d'un devis pour la pose de témoins. Ils ont précisé que si nécessaire, ils réaliseraient cette intervention gratuitement.

Malgré notre intervention auprès de Madame Dominique Chauvel, Vice-Présidente, nous sommes à ce jour sans nouvelles du Département sur notre demande de subvention.

Nids de poule :

Notre demande d'aide financière du Département sera instruite dans le cadre de la programmation 2012. Nous sommes dans l'attente d'une autorisation dérogatoire pour débiter ces travaux dès maintenant.

Aménagement RD 50 :

Les services de la DDTM nous communiquerons fin juin des conseils en aménagement pour sécuriser la RD 50.

Abribus route de l'Hospice :

L'arrêt n'a toujours pas été déplacé. M. BROSSAULT du Département a été relancé, il semblerait que le transporteur peine à appliquer ses ordres.

Bétoire rue du Champ des Oiseaux :

M. PERELLE des Bassins Versants de la Durdent est venu sur site apprécier l'évolution de la bétaille. Il a normalement pris contact avec le propriétaire du terrain.

RESTRUCTURATION DU SITE D'ORDURES MENAGERES DE BRAMETOT.

Le projet du SMITVAD relatif à la rénovation et à la modernisation de l'usine de traitement des ordures ménagères de Brametot est à nouveau évoqué. Mme le Maire rappelle qu'une association pour la protection environnementale de la plaine de Brametot et du Dun a demandé aux Conseils Municipaux de s'opposer à des enfouissements supplémentaires sur ce site. Après discussion, il est décidé d'attendre l'avis donné en conseil communautaire avant de délibérer.

DESTRUCTION NIDS D'INSECTES.

A compter du 1^{er} janvier 2011, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime n'assurera plus les destructions de nids d'insectes et redirigera les demandes vers les sociétés spécialisées. Seules continueront à être assurées par les sapeurs pompiers les interventions suivantes :

A titre gratuit : Lorsqu'un danger immédiat et vital pour les personnes est identifié à la réception de l'appel
 A la demande de la mairie lorsque le nid est situé sur le domaine public

Avec facturation : par carence d'entreprises privées, la prestation sera alors facturée 100 €.

La commune de Fultot prenait en charge la totalité de la facturation. Mme le Maire invite les membres de l'assemblée à délibérer sur le maintien ou non de cette disposition. Après débat, il est décidé de prendre en charge 50 % de la facturation.

QUESTIONS DIVERSES.

Le tracteur est actuellement en panne. Nous sommes dans l'attente d'un devis de réparation demandé aux Ets ANSELIN.